



ENTRE LAC ET MONTAGNES

MAIRIE D'ALEX

Place de l'Église 74290 ALEX

Tél. 04 50 02 87 05

mairie74@alex-village.com

www.alex-village.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 08/2019 portant réglementation à titre temporaire de la circulation rue de la Verrerie-

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le Code de la Route,*
- *Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire,*
- *Vu la demande de LATHUILLE FRERES BTP, domiciliée 399 route de Thônes à Saint-Jean-de-Sixt (74450) en date du 8 mars 2019,*
- *Considérant les travaux à effectuer pour la réfection de la STEP de la Verrerie,*
- *Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 11/03/2019 et pour une période de 2 semaines, la circulation sera réglementée, rue de la Verrerie, sur la portion de route comprise entre le début de la route et le numéro 88 pour permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux. Une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alternée, régulé par des « panneaux sens prioritaire » sera mis en place.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par LATHUILLE FRERES BTP en charge des travaux qui veillera à restituer l'état initial de la chaussée à l'issue du chantier.

ARTICLE 3:

Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- LATHUILLE FRERES BTP
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes.

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à ALEX, le 8 mars 2019

Le Maire
Catherine HAUETER

